

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1711

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux - Saint-Priest

Objet : Plateforme logistique multimodale Vénissieux-Saint-Priest - Convention de financement partenarial des travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1711**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux - Saint-Priest

Objet : Plateforme logistique multimodale Vénissieux-Saint-Priest - Convention de financement partenarial des travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

L'opération plateforme logistique multimodale Saint-Priest-Vénissieux fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

La présente délibération porte sur l'opération d'aménagement de la plateforme de transport combiné de Vénissieux-Saint-Priest. Elle a pour objet la signature, par la Métropole de Lyon, d'une seconde convention de financement des travaux phase 2, suite au désengagement financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA).

I - Contexte

Les acteurs économiques métropolitains et régionaux bénéficient aujourd'hui d'une opportunité d'acheminement des marchandises par voie ferrée au plus près de leur origine/destination, avec des pré et post acheminements routiers les plus réduits possibles grâce à la plateforme de Vénissieux-Saint-Priest. Cette plateforme est un maillon essentiel de la chaîne logistique de la Métropole et de la Région AuRA et assure, en particulier, un rôle déterminant pour le transport de conteneurs ou de caisses mobiles en expansion. Elle permet, également, de maintenir l'attractivité économique du territoire et est pourvoyeuse d'emplois.

Pour développer le report modal fret de la route vers le ferroviaire, SNCF Réseau réaménage cette plateforme pour 2024. Ce projet est inscrit au contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 et bénéficie d'une subvention de l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) au titre du programme réseau transeuropéen de transport (RTE-T) pluriannuel 2017-2023. La Métropole a participé au financement des études. Le bilan de l'enquête publique conduite en mars 2021 est favorable. La Métropole participe actuellement au financement des travaux à hauteur de 2 000 000 € forfaitaires, selon la délibération du Conseil n° 2021-0778 du 13 décembre 2021. En juin 2022, un avenant à la convention de participation financière a été voté, permettant à la Région AuRA d'engager sa participation financière complémentaire de 2 000 000 €. Aujourd'hui, la Région AuRA ayant annoncé son retrait de tout projet de fret ferroviaire, cet avenant n'est plus présenté à l'assemblée régionale. Il manque ainsi 2 000 000 € sur les 16 000 000 € du projet.

Par ailleurs, suite aux évolutions de conjonctures économiques et géopolitiques (inflation, conflits armés, etc.), le projet est aujourd'hui estimé à 18 700 000 €, soit un surcoût de 2 700 000 €, auquel la Région AuRA ne contribuera pas.

II - Objectifs

Il manque ainsi un financement de 4 700 000 € d'ici à 2024 pour terminer les travaux de réaménagement de la plateforme de transport combiné de Vénissieux-Saint-Priest qui permet :

- d'augmenter la capacité de traitement du terminal rail-route (2 à 3 trains supplémentaires chaque jour, soit une évolution de + 30%) et d'améliorer sa performance industrielle : pour cela, SNCF Réseau prévoit, d'une part, l'allongement des voies existantes et la création de nouvelles (passage de 4 600 à 6 400 m de voies exploitables) et, d'autre part, une exploitation avec des portiques de manutention,
- d'ouvrir la plateforme à de nouveaux opérateurs (jusqu'à 5 opérateurs possibles contre 2 actuellement) en aménageant une 4^{ème} aire d'émission réception des marchandises et créer ainsi de nouveaux emplois,
- d'améliorer la sécurité routière aux abords du site et réduire les nuisances sonores et visuelles pour le voisinage, en centralisant les entrées/sorties de poids lourds à l'écart des zones résidentielles (situées, notamment, chemin du Charbonnier, sur la Commune de Saint-Priest) et en réorganisant les flux de circulation.

Cette augmentation de capacité d'accueil des conteneurs répond aujourd'hui à la demande d'entreprises et d'industriels du bassin de vie lyonnais. Le projet participe ainsi des objectifs d'accroissement de la part modale du transport ferroviaire de marchandises au sein des échanges logistiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au fret, d'un meilleur service offert aux entreprises métropolitaines et régionales et d'une meilleure insertion urbaine de l'infrastructure. Il participe, également, d'un renforcement de l'écosystème métropolitain en faveur d'une logistique urbaine vertueuse.

Il s'agit pour la Métropole, comme lors de la précédente convention de financement, de subventionner le développement de l'infrastructure ferroviaire afin de favoriser le report modal ferroviaire pour les marchandises pour améliorer la santé et le cadre de vie des habitants et contribuer à la transition écologique. Par ailleurs, en tant que maître d'ouvrage, SNCF Réseau a répondu à un appel à projets européen permettant de bénéficier de subventions inscrites au programme des grands corridors de fret européens le RTE-T.

III - Plan de financement

Le coût total du programme d'opérations est estimé à 18 700 000 € HT, en euros courants.

Une 1^{ère} phase de travaux a été engagée pour un coût de 14 000 000 € HT en fonction des capacités financières des financeurs. Une 2^{ème} phase des travaux doit être engagée pour un montant de 4 700 000 €.

Le changement est résumé dans le tableau ci-dessous :

Phase réalisation	Clé de répartition convention initiale (en %)	Besoin de financement de la convention initiale (en € courants HT)	Clé de répartition compléments (en %)	Besoin de financement complémentaire (en € courants HT)	Financement total du projet (en € courants HT)
État	50,00	7 000 000	86,53	4 000 000	11 000 000
Région AuRA	35,70	5 000 000	0,00	0	5 000 000
Métropole	14,30	2 000 000	13,47	700 000	2 700 000
Total	100,00	14 000 000	100,00	4 700 000	18 700 000

L'État contribue à hauteur de 2 200 000 € et recycle les subventions européennes versées ou en cours de versement, soit 1 800 000 €, portant sa contribution à un maximum de 4 000 000 € sachant qu'une moindre partie pourrait être financée par ailleurs par SNCF Réseau à titre exceptionnel (négociations en avril et mai 2023 en cours par l'État).

Il est proposé une nouvelle convention de financement partenarial avec SNCF Réseau pour engager une nouvelle subvention de l'État de maximum de 4 000 000 € et celle de la Métropole de 700 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de financement partenarial des travaux phase 2 d'aménagement de la plateforme de transport combiné Vénissieux-Saint-Priest passée entre la Métropole, l'État et SNCF Réseau.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 700 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 400 000 € en dépenses en 2023,
- 300 000 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P08O5448.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 870 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 204 pour un montant de 700 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-304519-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
